

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 21 octobre 2024

Arrêté portant délégation de fonctions et de signature à Madame Nadine LETELLIER en sa qualité de 11^{ème} adjointe à la maire de Vire Normandie en charge des affaires scolaires et périscolaires

La Maire de Vire Normandie,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2122-17, L2122-18, L2122-20, L2122-21, L2122-22 et L2122-30,

Vu l'article 16-1 du Code de procédure pénale,

Vu la charte de fonctionnement de la commune nouvelle de Vire Normandie, adoptée par l'ensemble des communes déléguées,

Vu le procès-verbal actant l'élection de Madame Nicole DESMOTTES en qualité de maire de la commune de Vire Normandie, lors du conseil municipal du 14 février 2024,

Vu le procès-verbal actant l'élection de Madame Nadine LETELLIER en qualité de 11^{ème} adjointe à la maire de la commune de Vire Normandie, lors du conseil municipal du 14 février 2024,

Vu la délibération n°1 du conseil municipal de Vire Normandie du 21 février 2024 portant délégations consenties au Maire par le conseil municipal au titre de l'article L2122-22 du CGCT,

Vu l'arrêté municipal du 6 mars 2024 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Nadine LETELLIER en sa qualité d'adjointe au maire de Vire Normandie en charge des temps périscolaires,

Vu la délibération n°7 du conseil municipal de Vire Normandie du 3 juin 2024 relative à la gestion de la compétence éducation,

Considérant la nécessité de modifier les délégations de fonctions et de signature attribuées à Madame Nadine LETELLIER, suite à la validation de la délibération n°7 du conseil municipal de Vire Normandie du 3 juin 2024,

ARRÊTE

Article 1 : A compter de son caractère exécutoire, le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté municipal du 6 mars 2024 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Nadine LETELLIER en sa qualité d'adjointe au maire de Vire Normandie en charge des temps périscolaires.

Article 2 : Délégation de fonctions et de signature est donnée à Madame Nadine LETELLIER, en sa qualité de 11^{ème} adjointe à la maire de Vire Normandie, pour prendre les décisions, pour signer les actes et les correspondances courantes avec les usagers, les partenaires locaux et nationaux et pour gérer les relations avec les usagers, les partenaires locaux et nationaux, relatifs aux champs et domaines suivants, selon les lois et règlements en vigueur, sur le territoire de la commune de Vire Normandie.

2.1. Affaires scolaires

- Définir, affecter et suivre les effectifs scolaires conformément aux modalités d'application de la carte scolaire définies par délibération du conseil municipal et par la charte de fonctionnement des temps scolaires et périscolaires

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241021-AM20241021a-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2024

Publication : 22/10/2024

Arrêté municipal du 21 octobre 2024



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

- Veiller au bon fonctionnement, au bon entretien et au bon équipement des locaux scolaires en coordination avec les maires délégués des communes déléguées
- Animer et gérer les actions portant sur le temps scolaire (actions éducatives, plan territorial d'enseignement artistique et culturel) en coordination avec l'adjoint au maire de Vire Normandie en charge de l'action culturelle
- Equiper et permettre l'utilisation des outils numériques dans les écoles dans le but de favoriser l'apprentissage et la réussite éducative

2.2. Temps périscolaires

- Mettre en place, suivre et évaluer le projet éducatif territorial (PEDT) en lien avec les acteurs du monde éducatif, tout en respectant les objectifs opérationnels fixés et en s'assurant de la cohérence des actions menées sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, en concertation avec l'adjointe au maire de Vire Normandie en charge de la jeunesse
- Suivre la mise en œuvre des rythmes scolaires
- Piloter la politique de la commune dans le domaine des activités périscolaires
- Mener des actions de sensibilisation à l'enseignement artistique et culturel dès le plus jeune âge et des actions de sensibilisation et d'éducation à l'image auprès des publics scolaires
- Assurer le suivi de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec la MJC

2.3. Restauration collective

- Assurer le suivi de la politique de restauration scolaire de la collectivité dont les cantines de proximité et l'organisation des navettes

Article 3 : Engagements financiers et commande publique

Madame Nadine LETELLIER ne pourra pas prendre d'engagements financiers non programmés pour les domaines susmentionnés.

Madame Nadine LETELLIER n'a pas la compétence pour passer les actes relatifs à la passation, la préparation, l'exécution et le règlement des contrats administratifs relevant de la commande publique.

Article 4 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de sa publication.

Le présent arrêté sera transmis ou notifié à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Vire
- Monsieur Le Procureur du Tribunal Judiciaire de Caen
- Monsieur le Trésorier de l'arrondissement de Vire
- Madame Nadine LETELLIER, 11^{ème} adjointe à la maire de Vire Normandie.

Fait à Vire Normandie, le 21 octobre 2024

La Maire de Vire Normandie,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241021-AM20241021a-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2024
Publication : 22/10/2024

Arrêté municipal du 21 octobre 2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.